

**RPI DU MONT-GUERIN**  
**Écoles de Moissey et de Montmirey-la-Ville**

---

**Conseil d'École n°1 - Année scolaire 2017-2018**  
École de Montmirey-la-Ville  
Jeudi 9 novembre 2017 à 20h00

M. Payen assure la présidence.

**Membres présents :**

Maires et élus :

M. Troncin, maire de Moissey

Mme Vuillemin, maire de Montmirey le Château

M. Benessiano, vice-président aux affaires scolaires de Jura Nord

Madame Ocler, conseillère municipale de Moissey

Madame Lalonde, conseillère municipale de Frasné-les-Meuilières

Enseignants : Mmes Fèvre, Gillot, Schneider, Florin, M. Payen

ATSEM : Mmes Pâques, Serre

Représentants de parents : Mmes Bernoux, Billonnet, Bonneau, Nerich-Marilleau, Poilfoulot, Rudesindo

M. Geniaut, Délégué de l'Education Nationale

Mme Caillaud, présidente de l'APE, Mme Bouvard, vice-présidente de l'APE

Mme Lyet, ALSH

Mme Lyet, AESH

Mme Revy, conductrice de transport scolaire

Sont excusés : M. Faivre, Inspecteur de l'Education Nationale, Mme Marion, Conseillère départementale, Mme Foucheyrand, représentante de parents d'élèves, M. Vincent, conseiller municipal d'Offlanges

- **Tour de table**

Un rapide tour de table permet à chacun de se présenter.

- **Rôle et attributions du conseil d'école**

**Le conseil d'école réunit les représentants de la** communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le projet d'école.

**Le conseil d'école, sur proposition du directeur de l'école :**

- adopte le projet d'école et est associé à son élaboration ;
- vote le règlement intérieur de l'école ;
- établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Il peut transmettre un projet d'organisation de la semaine scolaire à l'IA-DASEN, après avis de l'IEN chargé de la circonscription.

- **Approbation du procès-verbal du conseil d'école du 22 juin 2017**

Suite aux précisions de Madame Vuillemin quant à l'affectation des ordinateurs et du TBI de Montmirey-le-Château à l'école de Montmirey-la-Ville, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

- **Approbation du règlement intérieur du RPI**

Ce règlement est élaboré en regard du règlement départemental des écoles. Il a été en partie remanié suites à des remarques et précisions de l'inspection pour être en conformité avec le règlement type, notamment en ce qui concerne les droits et obligations des membres de la communauté éducative,

prévention du harcèlement, mode de communication avec les familles, mise en place de mesures positives d'encouragement.

Suite aux nouvelles consignes de sécurité les portes ou portails des écoles sont fermés à clé à 8h50 et 9h00 et 13h45 et 13h55. Les parents peuvent appeler en cas de retard.

Le règlement sera distribué dans les prochains jours, il sera lu dans les classes et signé par les enfants à partir du CP.

Le règlement intérieur du RPI est adopté.

- **Résultats des élections de représentants de parents d'élèves**

Les élections ont eu lieu le 13 octobre. Le taux de participation a été de 62% pour Moissey et 54% pour Montmirey-la-Ville.

Ecole de Moissey : ont été élues Mmes Bonneau et Billonnet en tant que parents titulaires et Mme Rudesindo en tant que suppléante.

Ecole de Montmirey-la-Ville : ont été élues Mmes Bernoux, Foucheyrand et Nerich-Marilleau en tant que parents titulaires et Mme Poilfoulot en tant que suppléante.

Lors de cette élection, de nombreux bulletins (20%) ont été annulés à Moissey car ils comportaient soit un nom rayé soit un nom entouré.

- **Présentation des classes et prévision d'effectifs**

Le RPI accueille 126 enfants (moyenne de 25,2 élèves / classe)

Les effectifs sont les suivants : 14 PS, 14 MS, 22 GS, 17 CP, 13 CE1, 16 CE2, 14 CM1 et 16 CM2

Classe de PS-MS : 28

Classe de GS-CP : 25

Classe de GS-CE1 : 27

Classe de CE2-CM1 : 23

Classe de CM1-CM2 : 23

Les classes sont chargées en maternelle en raison de la fermeture de l'école de Montmirey-le-Chateau et d'arrivées non prévues au cours de l'été.

A la rentrée 2018, le RPI comptera 127 enfants :

17 PS, 14 MS, 14 GS, 22 CP, 17 CE1, 13 CE2, 16 CM1 et 14 CM2.

- **Transports : horaires**

Les horaires sont plus adaptés que l'an dernier ; à Montmirey-la-Ville, il n'y a plus d'attente lors des sorties.

Des retards le mercredi midi ont été signalés le 20 septembre par e-mail au Conseil Départemental ; malgré cela, les retards restent fréquents.

Madame Revy informe que les retards sont dus aux services effectués par les chauffeurs avant le circuit du RPI (les délais sont trop courts) et suggère d'appeler le centre d'Auxonne.

- **PPMS et exercices de sécurité**

Les PPMS doivent être réactualisés chaque année ; la mise à jour a été effectuée pour les risques majeurs et il faudra rédiger un nouveau PPMS pour les attentats et les intrusions. Nous sommes en attente des nouveaux formulaires.

Les parents qui le souhaitent peuvent consulter le guide des parents sur le site du ministère de l'Education Nationale : [http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016\\_securite\\_guide\\_ecole\\_parents\\_616218.pdf](http://cache.media.education.gouv.fr/file/08-aout/21/8/2016_securite_guide_ecole_parents_616218.pdf)

A l'école de Moisse, les enfants ont déjà réalisé un exercice inopiné d'évacuation incendie le jeudi 29 septembre. L'école a été évacuée en 1min10.

L'école de Montmirey-la-ville a réalisé un exercice incendie le lundi 16 octobre. Les enfants sont restés très calmes.

Des exercices de type confinement seront réalisés sur une matinée avec accès aux toilettes, il n'y a donc pas de problème à rester à l'intérieur.

Un exercice attentat – intrusion sera réalisé le 11 décembre prochain.

- **Équipements et besoins des écoles, allocation scolaire**

Moisse : les travaux demandés lors du dernier CE ont été réalisés au cours de l'été (sonnette, panneau d'affichage, trous)

Demande : étagères dans le local du matériel de sport.

Investissement : le renouvellement des manuels en français et mathématiques est souhaité au cours de l'année scolaire ; les manuels actuels commencent à dater et ne sont plus adaptés aux nouveaux programmes (CM2 : 2004 en mathématiques et 2008 en français, par exemple).

Montmirey-la-Ville :

Les nombreuses réparations ont été effectuées à la rentrée et au cours de la première période : plomberie, chauffage, éclairage, achat de méthode de lecture des CP (5 albums par enfant et les différents fichiers)

Historique du TBI : déménagé avec les ordinateurs de Montmirey-le-Chateau seulement aux vacances de la Toussaint.

Demande : marquer au sol la cour de derrière (parcours pour les véhicules) ; délimiter une troisième cour car actuellement il y a trop d'enfants dans la même cour (sécurité) donc fermer la cour qui est actuellement le parking derrière l'école sans faire de travaux, en posant un grillage et un portail. Refaire les bandes blanches d'interdiction de stationner le long du grillage du grand portail.

- **Projet d'école et projets de classe**

Projet d'école :

Il est à renouveler cette année. L'ancien comportait 3 axes de travail : patrimoine, activités motrices, utilisation de l'outil informatique. Un bilan est à faire pour prévoir de nouvelles pistes de travail.

Projets de classes :

**Moisse** :

JNSS (27.09), cross à Dammartin (20.10), visite du foyer logement (17.10) ; novembre : retour au foyer logement (14.11), cinéma le 20 novembre et visite du patrimoine dolois (*Un conte peut en cacher un autre*) ; médiathèque le 28 novembre (visite de l'Hôtel Dieu et emprunt de livres) ; intervention d'une journaliste lundi 6 novembre pour publier un article dans *Pays Dolois*.

Peinture et décoration des murs de part et d'autre du portail : remerciement à la Mairie et à Madame Cuby. Une dizaine d'élèves de CM participera à la commémoration du 11 novembre à Moisse.

Ces actions s'inscrivent dans les parcours des élèves. Il s'agit d'impliquer les élèves dans la vie de l'école et de la commune.

**Montmirey-la-Ville** :

Classes rouge et jaune : sortie forêt

Classes rouge et verte : projet sur l'Afrique projection d'un film d'animation sur l'Afrique en salle de motricité la veille des vacances le 20.10

Classe verte : sortie en novembre en forêt

- **Organisation des rythmes scolaires pour l'année 2018-2019**

M. Payen explique le contexte et le cadre réglementaire pouvant être mis en place à la rentrée prochaine.

### **1. Historique**

Suite à la loi de refondation de l'école de 2013, mise en place d'une réforme en 2014, raccourcissement de la journée scolaire, mise en place de TAP ou NAP en fin de journée après la classe, pour que les élèves bénéficient d'ouverture culturelle, artistique, sportive.

Un décret de juillet 2017, suite à des mesures gouvernementales rend possible une dérogation à la rentrée 2018 pour l'organisation de la semaine scolaire. La décision doit être rendue pour le 22 décembre 2017. Les délais sont donc très courts. Ou bien il faudra prendre une décision ce jour, ou bien elle peut être repoussée si le conseil estime d'avoir besoin d'un temps de réflexion supplémentaire.

Extrait du courrier de l'IA-DASEN envoyé aux directeurs et aux maires :

« Il ne s'agit pas d'un renouvellement général de l'organisation de la semaine scolaire. Les communautés éducatives et les communes pourront ainsi maintenir les organisations actuelles du temps scolaire si elles en sont satisfaites et poursuivre leur réflexion sur le temps de l'enfant dans le cadre des PEDT dans une perspective d'amélioration continue. Dans ce cas, elles n'ont aucune démarche à effectuer, hormis de renouveler le PEDT si celui-ci arrive à son terme.

Ainsi, seules les écoles et les communes ou EPCI qui souhaiteront s'engager dans une évolution de leur organisation communiqueront une proposition de modification »

### **2. Cadre réglementaire (code de l'éducation)**

24 heures par semaine sur 9 ½ journées

Pas plus de 5h30 par jour

Une ½ journée ne doit pas excéder 3h30

Pause méridienne 1h30

### **3. Dérogations possibles**

La demande doit émaner **conjointement** de la commune ou EPCI et du conseil d'école :

3 dérogations possibles

1. 9 ½ journées

classe le samedi matin

journées de plus de 5h30

½ journées de plus de 3h30

2. 8 ½ journées, dont 5 matinées

comme à Dammartin, TAP sur un après-midi

3. 4 jours

6 heures maximum par jour

3h30 maximum par ½ journée

Pour 1 et 2 : réécrire le PEDT

Autre dérogation : raccourcissement vacances d'été

### **4. Situation au sein du RPI :**

Une consultation a été réalisée au sein du RPI, le taux de participation est de 76 bulletins pour une centaine de familles environ ; résultats : 21 (maintien de l'organisation actuelle) / 52 (semaine de 4 jours) ; sans avis 3.

## 5. Méthode

Importance de la concertation, d'avoir un consensus, de mettre en place une organisation profitable aux apprentissages des élèves.

Il faut également prendre en compte la particularité du RPI : Moisey (Grand Dole), Montmirey-la-Ville (Jura Nord), il est nécessaire d'avoir une cohérence des rythmes pour les familles.

**Les enseignants soulignent l'avantage de bénéficier d'une matinée en plus pour les apprentissages. Les élèves sont plus disponibles et avoir une matinée supplémentaire pour les apprentissages n'a pas les mêmes effets que de répartir les horaires sur des après-midi.**

M. Geniaut indique que les DDEN reconnaissent également l'avantage et les bénéfices de cette matinée supplémentaire.

La communauté de communes Jura Nord a envoyé aux directeurs des propositions sous forme d'un questionnaire destiné à être distribué aux familles, les enseignants peuvent également y répondre ; les directeurs se sont réunis pendant les vacances pour en discuter. Ils ont analysé chaque proposition avec leurs avantages et inconvénients, du point de vue des apprentissages. Ces analyses sont montrées et discutées.

La première proposition du questionnaire (39 semaines de classe en ôtant une semaine en août, à la Toussaint et en février) apparaît être hors cadre règlementaire ; de plus, il manque de manière explicite la proposition d'une semaine de 4 jours sur 36 semaines.

M. Geniaut demande comment ce questionnaire sera perçu, sachant qu'un sondage a déjà été effectué au sein du RPI.

M. Troncin regrette de ne pas avoir été averti des démarches de Jura Nord.

Après un débat nécessaire et serein, il a été décidé de procéder à un vote, étant donné que les avis ne risquent guère d'évoluer et que chaque solution possède ses avantages et ses inconvénients, en tenant compte des résultats du sondage, avec la proposition suivante, pour les deux écoles du RPI :

**→ semaine de classe de quatre jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec 8h30-12h00 et 13h30-16h00 comme horaires.**

Il a été voté 8 voix pour, 4 contre, 3 abstentions. **La proposition est adoptée.**

Remarque : en fonction des horaires des transports scolaires, ces horaires seront probablement légèrement ajustés au cours du premier semestre 2018.

- **ALSH**

4 projets : mon jardin et ma nature, un arbre à saison pour la découverte des saisons et du temps qui passe, ma vie à l'ALSH avec l'étude des règles de vie (création d'une BD pour les plus grands et d'un memory pour les plus petits), débat d'idées avec une animatrice d'art thérapie.

- **APE**

M. Payen remercie l'APE pour le chèque donné aux coopératives de 500 € par classe lors de l'AG du 13 octobre dernier.

Mme Caillaud informe que l'APE mettra en place différentes actions au cours de l'année scolaire : vente de fromages (semaine prochaine), marché de Noël (26 novembre) ; bulbes (février), repas (17 mars), tombola (avril), journée sportive (mai), kermesse (16 juin).

- **Questions diverses**

A Montmirey-la-Ville, des parents se garent devant le portillon, que mettre en place pour empêcher cela ? Un panneau « Interdiction de stationner » sera posé sur le portillon.

Serait-il possible que les maîtresses se garent sur le parking de derrière pour libérer des places sur le parking devant l'école ? Oui.

La séance est levée à 21h40.

Olivier Payen, président

Emmanuelle Fèvre, secrétaire